

Editorial

Les ligues pour la santé et le travail public de prévention

Th. Abelin¹

Il y a quelques mois, le *British Medical Journal (BMJ)* publia un éditorial traitant du problème du financement d'activités de médecine préventive par les grandes ligues et fondations pour la santé [2]. Ce problème présente un intérêt indéniable pour la Suisse dans la mesure où les ligues pour la santé constituent un élément important de notre système sanitaire dans lequel les bases juridiques et les ressources financières pour la mise en œuvre de programme de prévention font encore largement défaut.

L'éditorial du BMJ attire l'attention sur les différences qui existent dans l'importance attribuée dans différents pays au travail public de prévention. Si la *Fondation britannique de cardiologie* accorde moins de 4 % de ses subventions pour la recherche à des études épidémiologiques et de médecine préventive, et si aucune rubrique ne figure dans son budget pour l'éducation pour la santé visant à prévenir les affections cardiovasculaires, les fondations de même caractère qui existent dans d'autres pays consacrent, pour leur part, des sommes considérables à cet effet. La *Fondation canadienne de cardiologie* attribue 17 % de son budget pour le travail public de prévention, la *fondation australienne* 13 %, la *fondation irlandaise* 31 %, la *fondation française* 24 %, et celle de la *Nouvelle Zélande* 9 %. Selon les indications fournies par cet éditorial, les fondations *hollandaise, danoise et américaine* attribuent, elles-aussi, une importance considérable à la prévention.

La répartition internationale est sensiblement du même ordre en ce qui concerne les ligues contre le cancer. Selon «BMJ» le travail public de prévention du cancer ne bénéficie pratiquement d'aucun soutien de la part des deux *sociétés britanniques contre le cancer*. En revanche, la *société américaine contre le cancer* attribue à ce travail le 17 % de ses ressources (environ 35 à 40 millions de francs). La *société israélienne* consacre le 17 % pour la formation professionnelle dans le domaine de la prophylaxie du cancer, et la *fondation de cancérologie de l'Ulster* destine le 34 % de son budget pour l'éducation pour la santé au domaine particulier de la lutte contre le tabagisme.

La *société danoise contre le cancer* a augmenté, au cours de ces dernières années, la part de son budget destinée aux activités de prévention d'environ 10 à 25 %. Ce faisant, la tentative a été entreprise d'éviter, par la création de nouvelles recettes, l'obligation de diminuer les subventions accordées par le passé. Cette manière de procéder permet aujourd'hui de réaliser un programme national et coordonné d'éducation visant à combattre le tabagisme, et qui dispose d'une multitude exceptionnelle de matériel, soigneusement adapté à chacun, destiné à la distribution aux enseignants, aux élèves, aux parents, aux associations sportives, etc. Tout ce matériel a bénéficié de grands tirages en couleurs. Sa distribution s'effectue par un organisme central, financé par la Société contre le cancer, cet organisme étant chargé de promouvoir activement le programme d'éducation, principalement auprès du corps enseignant.

Où en sont, à cet égard, nos *ligues pour la santé suisses*? Elles disposent, elles aussi, annuellement de sommes considérables. Cependant, en raison de leurs structures fédéralistes (ligues cantonales) et en l'absence d'une rubrique budgétaire spécifiquement destinée à cet effet, il est pratiquement impossible au non-initié de déterminer la part du budget consacrée au financement du travail d'éducation en matière de prévention dirigée. Il est cependant possible de procéder à une évaluation grossière qui permet de conclure que les ligues et les fondations, tout au moins celles qui s'occupent des maladies chroniques de l'âge adulte,

¹ Prof. Dr méd., Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Berne, Hôpital de l'Île, CH-3010 Berne.

ont renoncé, jusqu'à ce jour, à assumer, selon les modèles danois, canadien et américain, un rôle de premier plan dans la prévention primaire.

Dans le domaine des *affections cardiaques*, une organisation dont l'un des objectifs statutaires consiste dans la promotion de la prévention primaire, faisait, jusqu'à un récent passé, entièrement défaut en Suisse, la *Fondation suisse de cardiologie* ayant, dès le moment de sa fondation, fait abstraction de cet aspect et l'*Association suisse contre l'hypertension*, qui dispose de moyens plus modestes, ne s'occupant, conformément à ses objectifs, que d'un seul aspect partiel des affections cardiaques. Il n'est pas encore possible à l'heure actuelle de savoir si le *Club suisse contre l'infarctus*, récemment fondé, sera en mesure un jour de pallier efficacement cette lacune.

Le domaine des *affections pulmonaires* fait l'objet de l'activité des *ligues cantonales contre la tuberculose*, l'*Association suisse contre la tuberculose et les affections pulmonaires* étant chargé de la collecte de fonds et de la coordination dans ce domaine spécialisé, sans toutefois disposer elle-même d'importantes ressources. Les ligues cantonales qui fournissent des services de prévention coûteux dans le cadre de la lutte contre la tuberculose n'ont guère élaboré, jusqu'à ce jour, de conception pour la prévention des maladies dont elles s'occupent (affections d'obstruction pulmonaire chroniques, etc.) ni mis sur pied des infrastructures. Une exception est constituée par la création, il y a quelques années, d'un *groupe de travail bernois contre le tabagisme* par la *Ligue bernoise contre la tuberculose et autres maladies de longue durée*, son financement n'ayant, cependant, pu être réglé que provisoirement jusqu'à ce jour. C'est la raison pour laquelle les ressources consacrées à la prévention ne constituent qu'une partie très modeste parmi celles que les ligues cantonales contre la tuberculose attribuent à la lutte contre les affections pulmonaires non tuberculeuses.

L'on peut parler de manière très semblable des *ligues cantonales contre le cancer*. Il est vrai qu'elles attribuent de fortes sommes à la recherche clinique en matière de cancer et à l'acquisition d'appareils servant au diagnostic et au traitement du cancer, qu'elles tiennent des registres du cancer et qu'elles organisent des séances d'information. Cependant, à une ou deux exceptions près (il convient de citer plus spécialement la *ligue contre le cancer du canton de Genève* qui a fait réaliser un film traitant du problème de «l'habitude de fumer» et qui présente des diapositives dans les cinémas pour faire contrepoids à la publicité pour le tabac), aucune ne poursuit une politique qui prévoit l'attribution d'une part plus importante des fonds à disposition pour le travail public de prévention. L'on peut admettre qu'une ligue cantonale moyenne constitue une unité trop faible pour réaliser la création de centres d'action préventive occupant des personnes à plein temps. La mise en commun des ressources de plusieurs cantons et de plusieurs organisations pourrait rendre possible des solutions rationnelles. Cela offrirait par ailleurs aux ligues cantonales contre la tuberculose et contre le cancer la possibilité de mettre davantage au service de l'éducation pour la santé, et à celui de la consultation préventive, leurs centres de prévoyance décentralisés, à condition qu'un soutien de spécialistes leur soit garanti par de tels centres d'action.

Parmi les ligues pour la santé suisses c'est indéniablement la *Ligue suisse contre le cancer* qui fournit les prestations les plus importantes dans le domaine du travail public de prévention. Son office dispose des services d'un spécialiste à plein temps pour les problèmes d'information. Une commission de spécialistes, récemment créée, étudie, sous la direction d'un spécialiste en médecine sociale et préventive, les problèmes touchant plus particulièrement à l'information en matière de cancer. Une tentative de l'auteur visant à déterminer, sur la base des comptes annuels, la part du budget consacrée par la Ligue suisse contre le cancer au travail public de prévention dirigée, s'est malheureusement soldée par un échec. Le calcul s'est révélé difficile en raison du fait que les dépenses de la ligue contre le cancer pour la propagande (image de marque, collecte de fonds) et celles pour l'information préventive ne figuraient pas sous des rubriques distinctes, d'une part, et que les subventions pour le financement de projets de recherche ont fait l'objet de comptes publiés séparément, d'autre part. Sur ses dépenses totales d'environ 1 800 000 francs pour l'exercice 1977/1978, la Ligue suisse contre le cancer pourrait avoir consacré en tout environ 200 000 à 250 000 francs, soit entre 11 et 14 %, à l'information au public. Si l'on tient simultanément compte de la Ligue suisse et des ligues cantonales (par exemple des recettes provenant de la vente en commun de cartes, produisant annuellement plus de 3 millions de francs), l'on obtient un pourcentage inférieur à 10 %. Les ressources ont, pour la plupart, été attribuées à la réalisation d'expositions, de films, de projections sonores et à l'impression de brochures et d'affiches. En revanche, elles ne suffisaient pas pour la réalisation d'un programme qui aurait permis de porter, de manière active, des initiatives dans la population, dans les corps enseignant et dans les milieux du système sanitaire.

Au cours des années écoulées, les ligues pour la santé de différents pays ont décidé d'intensifier de manière systématique leurs efforts dans le domaine du travail public de prévention et d'augmenter jusqu'à 25 %, voire plus, la part de leur budget réservée à cet effet. En Suisse aussi, l'on constate l'apparition de mouvements tendant à un changement en faveur d'un tel raisonnement. L'on ose espérer que tant les ligues cantonales que les ligues suisses seront de plus en plus entraînées dans cette évolution et qu'elles

s'attelleront de grand cœur à cette nouvelle tâche qui leur incombe. Tant qu'il n'existera aucune base légale pour le financement, au moyen de fonds publics, des offices spécialisés et des mesures de médecine préventive, il subsistera dans ce secteur une lacune, à laquelle ne peuvent pallier, à court terme, que les ligues pour la santé. Toutefois, à plus long terme, un travail de pionnier effectué par les ligues, pourrait également constituer une base précieuse pour des activités en faveur de la population en matière de médecine préventive, au financement de laquelle il y aurait une participation par la voie de fonds publics.

Bibliographie

- [1] *Doellner T.*, Communication à l'occasion du séminaire international UICC/WHO «Tabac ou Santé», Paris, 14 au 16 avril 1980.
- [2] *Editorial: Medical charities and prevention*, Brit. Med. J. 2, 1610 (1979).
- [3] *Ligue suisse contre le cancer: Rapport annuel 1977/1978*, Berne, 1979.